

# Salaire partiel canton de Zurich

## Sortir du chômage de longue durée

### Situation

---

Dans notre société, la valeur d'une personne dépend fortement de ses performances professionnelles. C'est pourquoi une période prolongée de chômage peut être dévastatrice, avec pour conséquences un manque de reconnaissance sociale, l'isolement, la maladie et la dépression. Se réinsérer professionnellement n'est alors plus seulement nécessaire sur le plan financier, mais également sur le plan de la santé.

### Objectifs

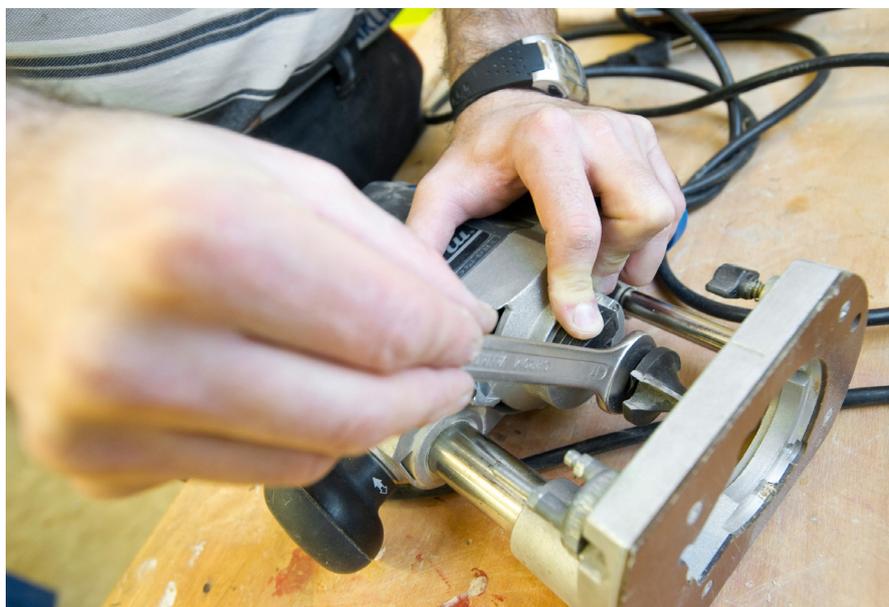
---

Le projet Salaire partiel canton de Zurich favorise la réinsertion professionnelle des chômeuses et chômeurs de longue durée bénéficiant de l'aide sociale et dont les performances sont limitées. Ces personnes peuvent accéder à un emploi faisant sens, de manière à se refaire une place dans le monde du travail. Elles reçoivent un salaire réduit et, à l'instar des « working poors », des prestations complémentaires de l'aide sociale. En échange, l'employeur rembourse les frais de gestion au projet. Celui-ci soutient et accompagne les entreprises et les employées et employés dans le processus d'intégration, et se tient à disposition en cas de difficultés.

### Bénéficiaires

---

Le projet Salaire partiel canton de Zurich s'adresse aux chômeuses et chômeurs de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Il s'agit soit de personnes ne trouvant plus d'emploi en raison de leur âge ou de leur profil de compétences, soit de personnes dont les performances sont limitées sur le plan psychique, physique ou comportemental. Celles-ci n'ont, à court terme, aucune chance d'obtenir une rente AI ou de bénéficier de mesures de l'AI.





## Activités

---

La première étape du projet consiste à clarifier l'aptitude de la personne à exercer un emploi à salaire partiel. Sur cette base, le projet recherche une place correspondant à ses compétences. Dans ce cadre, il agit envers les entreprises comme un service de location de personnel : les bénéficiaires sont employés par le projet ; celui-ci conclut une convention avec l'employeur ainsi qu'un contrat de travail avec la personne placée. Le projet soutient les entreprises et les employées et employés dans le processus d'intégration. Cet accompagnement est plus intensif durant les premiers mois. Un état des lieux est organisé chaque deux mois.

Au plus tard après 18 mois, un entretien plus approfondi a lieu entre les différentes parties prenantes afin de clarifier si et sous quelles conditions l'entreprise est éventuellement prête à engager la personne en fixe.

### **Salaire partiel canton de Zurich**

#### **Budget 2018**

CHF 275 200

#### **Partenaires**

Commissions professionnelles paritaires régionales

#### **Commanditaire**

Services sociaux du canton de Zurich

#### **Services assignant**

Consultations sociales, communes du canton de Zurich

#### **N° de projet EPER**

550.026

#### **Responsable du projet**

Roland Bänziger

#### **Responsable opérationnel**

Ruth Rutschmann

## **Contact**

Bureau régional ZH/SH de l'EPER  
Ruth Rutschmann  
Obergasse 32  
8400 Winterthur  
Tél. : 052 212 27 21  
E-mail : teillohn@heks.ch  
Dons : CP 10-1390-5  
www.eper.ch